

Section Services aux membres	Sujet Partenaires en transfert de connaissances	Page 1
		Date 2011-12-01

**Objectif** Établir les responsabilités de l'ACE et des partenaires en transfert de connaissances

**Politique** **Définitions** Le transfert de connaissances met l'accent sur le transfert des idées, des résultats de recherche et des compétences entre les organismes de recherche et les groupes d'utilisateurs. Il vise à faire le pont entre les personnes qui acquièrent les connaissances et diffusent l'information et celles qui sont en mesure de les utiliser.

Les partenaires en transfert de connaissances (PTC) de l'ACE sont définis comme étant des organismes menant des recherches dans des domaines relatifs à l'ergonomie et aux facteurs humains et communiquent les résultats de leurs recherches à l'ACE afin que cette dernière puisse diffuser l'information à ses membres.

**But** Permettre à l'ACE, par l'entremise de ses membres, d'influencer l'élaboration de politiques et de normes ainsi que la prise de décisions en maintenant et en renforçant l'expertise des membres dans les domaines de l'ergonomie et des facteurs humains afin que les décideurs, les responsables de politiques et les créateurs de normes considèrent l'ACE comme un précieux partenaire dans le cadre de ces activités.

Améliorer les compétences nécessaires des membres afin qu'ils puissent relever les normes d'exercice de l'ergonomie dans leurs propres secteurs d'activités.

**Responsabilités** Les PTC ont la responsabilité de fournir à l'ACE les résultats de leurs recherches directement par le biais d'infolettres, de résumés par courriel, de communiqués de presse ou d'autres moyens de communication convenus.

Lorsque la politique du PTC le permet, le PTC fournira son logo afin de le placer dans la section des PTC sur le site Internet de l'ACE. L'organisme sera présenté comme un Partenaire en transfert de connaissances de l'ACE et son nom sera affiché dans la section réservée aux PTC.

Si possible, le PTC présentera l'ACE comme un partenaire en transfert de connaissances sur son site Internet.

L'ACE a la responsabilité de diffuser les résultats de recherche auprès de ses membres.

Sur demande du PTC, qui aura été approuvée par le Conseil national de l'ACE, l'association distribuera des sondages auprès de ses membres et rédigera des lettres d'appui pour des projets de recherche ou participera à d'autres initiatives pour appuyer les recherches du PTC.

DATE D'APPROBATION DE LA POLITIQUE	DATE DE RÉVISION	COMITÉ RESPONSABLE
2013-02-01		Conseil national